



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 2

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112302-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



**POINT 2 : ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS AU SEIN DU LOTISSEMENT
« TERRE DE PIERRE » SIS RUE DE BALE A ROUFFACH**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver l'acquisition en VEFA, auprès de la société Carré de l'Habitat sise Cité de l'Habitat, rue de Thann à Lutterbach, au sein du lotissement « Terre de Pierre » sis rue de Bâle à Rouffach, de 4 logements avec terrasse, jardin, parking et garage, au prix de 816 336,00 € HT pour une surface habitable prévisionnelle de 340,14 m², soit 2 400,00 € HT/m² de SHAB.
- d'approuver le montage financier ainsi que l'agrément en PSLA à ajouter à la programmation 2024 de l'Office auprès de l'Etat,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents se rapportant à cette acquisition ou qui en seraient la suite ou la conséquence, avec la faculté de déléguer sa signature à tout clerc de l'étude de Maître Nathalie Geismar, notaire à Colmar, 5 Boulevard du Champ-de-Mars.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 3

Accusé de réception en préfecture
068-48375518-20231129-B29112303-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



**POINT 3 : ACQUISITION DE TERRAINS AU SEIN DU LOTISSEMENT « TERRE DE
PIERRE » SIS RUE DE BALE A ROUFFACH**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver l'acquisition, auprès de la Société Terre & Développement, ayant son siège Cité de l'Habitat rue de Thann à Lutterbach, au sein du lotissement « Terre de Pierre » sis rue de Bâle à Rouffach, des lots n°5, 6 et 7 d'une superficie globale de 24,65 ares dont 16,86 ares constructibles, au prix global de 225 000,00 € HT, soit 9 128,00 € HT /are,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents se rapportant à cette acquisition ou qui en seraient la suite ou la conséquence, avec la faculté de déléguer sa signature à tout clerc de l'étude de Maître Nathalie Geismar, notaire à Colmar, 5 Boulevard du Champ-de-Mars.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 4

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112304-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



**POINT 4 : ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS AU SEIN DU LOTISSEMENT
« TERRE DU CHATEAU » A MORSCHWILLER-LE-BAS**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT, APRES DELIBERATION ET SOUS
RESERVE DE L'OBTENTION DE L'AVIS DE LA DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver l'acquisition en VEFA auprès de la société Carré de l'Habitat sise Cité de l'Habitat, rue de Thann à Lutterbach, au sein du lotissement « Terre du Château » de 4 logements avec terrasse, jardin, parking et garage, au prix de 786 063,54 € HT, pour une surface habitable prévisionnelle de 340,14 m², soit 2 311,00 € HT/m² de SHAB,
- d'approuver le montage financier ainsi que les agréments PLA1 et PLUS pour cette opération,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents relatifs à cette acquisition, ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de l'étude de Maître Claude Bauer, notaire à Wittenheim, 23 rue du Périgord.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 5

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112305-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



**POINT 5 : ACQUISITION DE TERRAINS AU SEIN DU LOTISSEMENT « TERRE DU
CHATEAU » A MORSCHWILLER-LE-BAS**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT, APRES DELIBERATION ET SOUS
RESERVE DE L'OBTENTION DE L'AVIS DE LA DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver l'acquisition, auprès de la Société Terre & Développement, ayant son siège Cité de l'Habitat rue de Thann à Lutterbach, du lot n°24 d'une superficie de 24,24 ares, référencé au cadastre sous la section 10 n° 198/8 et n° 200/7, au sein du lotissement dénommé « Terre du Château » sis à Morschwiller-le-Bas, au prix de 387 680,00 € HT, soit environ 16 000 € HT/are,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents relatifs à cette acquisition, ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de l'étude de Maître Claude Bauer, notaire à Wittenheim, 23 rue du Périgord.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 6

Accusé de réception en préfecture
068-48375518-20231222-B2911236a-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



POINT 6 : ACQUISITION D'UN TERRAIN LIEUDIT « VERT VILLAGE » A KINGERSHEIM

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver l'acquisition, auprès de la société SODICO ou toute autre personne ou société qui s'y substituerait, d'un terrain d'une superficie de 22,39 ares cadastré section 11 n° 596, moyennant le prix maximum de 150 000,00 € HT, soit 6 699,42 € HT/are ;
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents relatifs à cette acquisition ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec la faculté de déléguer sa signature à tout clerc de notaire de l'étude de Maître Claude Bauer, notaire à Wittenheim, 23 rue du Périgord.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 7

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112307-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



POINT 7 : CESSION D'UN TERRAIN A BATIR SIS A WITTELSHEIM A LA SCCV ATHIS

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT, APRES DELIBERATION ET SOUS
RESERVE DE L'OBTENTION DE L'AVIS DE LA DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver la vente, au profit de la SCCV ATHIS, du terrain cadastré section 18 n° 467/140, d'une superficie de 11,42 ares, au prix de 82 334,00 € HT,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents relatifs à cette cession ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de notaire de l'étude de Maître Hassler, notaire à Wittelsheim, 14 rue du Parc.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 8

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112308-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



POINT 8 : CESSION D'UN TERRAIN SIS 15 RUE DE L'ILE DE FRANCE A WITTENHEIM

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver la cession de l'emprise foncière d'environ 0,47 are, issue de la division de la parcelle cadastrée section 72 parcelle n° 98, au prix de 10 450,00 € TTC avec une marge de négociation de +/- 10 %.
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents relatifs à cette cession ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de notaire de l'étude de Maître Hassler, notaire à Wittelsheim, 14 rue du Parc.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

E X T R A I T

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 9

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112309-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



POINT 9 : CESSION D'UN TERRAIN SIS 9 RUE CLEMENCEAU A WITTENHEIM

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver la cession du terrain cadastré section 65 n° 63 correspondant à un jardin d'agrément de 4,11 ares au prix minimum de 5 000,00 € TTC/are, soit 20 550,00 € TTC en tant qu'accessoire au logement sis 9 rue Clémenceau à Wittenheim commercialisé dans le cadre de la mise en œuvre du plan de vente de la Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 de l'Office,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents relatifs à cette cession ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de notaire de l'étude de Maître Hassler, notaire à Wittelsheim, 14 rue du Parc.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 10

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112310-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



**POINT 10 : PROLONGATION DU DELAI DU BAIL EMPHYTEOTIQUE PORTANT SUR
L'IMMEUBLE SIS 2-4 RUE DE L'INDUSTRIE A SOULTZMATT**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver la prolongation du délai du bail emphytéotique, consenti à l'Office par la Commune de Soultzmatt, portant sur l'immeuble sis 2-4 rue de l'Industrie à Soultzmatt, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 6 avril 2068,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents relatifs à cette prolongation du bail emphytéotique ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de notaire chargé de cette opération.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

E X T R A I T

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 11

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112311-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



**POINT 11 : PLAN DE FINANCEMENT ET EMPRUNTS POUR LA CONSTRUCTION DE 19
LOGEMENTS ET DE 6 PAVILLONS SITUES RUE DU KRESBACH ET RUE DES
SAULES A STAFFELFELDEN**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- de valider le plan de financement de l'opération de construction de 19 logements (6 PLAI, 13 PLUS) et de 6 pavillons PLS situés rue du Kresbach et rue des Saules à Staffelfelden :

PLAN DE FINANCEMENT

Total Emprunts	2 864 600,00 €	73 %
Emprunt CDC PLUS	1 047 062,00 €	
Emprunt CDC PLUS Foncier	171 136,00 €	
Emprunt CDC PLS	546 415,00 €	
Emprunt CDC PLS Foncier	93 242,00 €	
Emprunt CDC PLAI	402 106,00 €	
Emprunt CDC PLAI Foncier	76 167,00 €	
Emprunt CDC CPLS	307 472,00 €	
Emprunt CDC PhB 2.0	125 000,00 €	
Emprunt Action Logement	96 000,00 €	
Total Subventions	62 760,00 €	2 %

.../...

Subvention Etat
 Subvention Commune
Fonds Propres
TOTAL

47 760,00 €
 15 000,00 €
997 046,00 € 25 %
3 924 406,00 € 100 %

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS

	Emprunt CDC PLUS	Emprunt CDC PLUS FONCIER
Montant	1 047 062,00 €	171 136,00 €
Durée	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Différé d'amortissement	Néant	Néant
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	Double Révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP

	Emprunt CDC PLS	Emprunt CDC PLS FONCIER
Montant	546 415,00 €	93 242,00 €
Durée	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 %	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Différé d'amortissement	Néant	Néant
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	Double Révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP

	Emprunt CDC PLAI	Emprunt CDC PLAI FONCIER
Montant	402 106,00 €	76 167,00 €
Durée	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,40 %	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,40 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Différé d'amortissement	Néant	Néant

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	Double Révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP

	Emprunt CDC CPLS	Emprunt CDC PhB 2.0
Montant	307.472,00 €	125.000,00 €
Durée	40 ans	40 ans
Index	Livret A	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 %	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Différé d'amortissement	Néant	20 ans
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Amortissement prioritaire
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	Simple Révisabilité (SR)
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP	Sans indemnité

- d'autoriser le Directeur Général à signer les contrats réglant les conditions des emprunts susmentionnés, les subventions et les demandes de réalisation des fonds ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 12

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112312-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



**POINT 12 : PLAN DE FINANCEMENT ET EMPRUNTS POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION DE 34 LOGEMENT SIS 2 A 10 PLACE EMILE ZOLA A
WITTENHEIM**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- de valider le plan de financement de l'opération de réhabilitation de 34 logements sis 2 à 10 place Emile Zola à Wittenheim détaillé ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT

Total Emprunts	1 308 000,00 €	58 %
Emprunt CDC PAM TLA	475 000,00 €	
Emprunt Eco prêt	833 000,00 €	
Total subventions	594 375,00 €	27 %
Subvention Etat	338 975,00 €	
Subvention Commune	51 000,00 €	
Subvention Région	150 000,00 €	
Subvention CEA	54 400,00 €	
Fonds propres	333 033,00 €	15 %
TOTAL	2 235 408,00 €	100 %

.../...

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS

	Emprunt CDC PAM	Emprunt CDC Eco Prêt
Montant	475 000,00 €	833 000,00 €
Durée	25 ans	25 ans
Index	Livret A	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,25 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Différé d'amortissement	Néant	Néant
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	Double Révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle Courbe SWAP J-40	Indemnité actuarielle Courbe SWAP J-40

- d'autoriser le Directeur Général à signer les contrats réglant les conditions des emprunts susmentionnés, les subventions et les demandes de réalisation des fonds ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 13

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112313-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



**POINT 13 : PLAN DE FINANCEMENT ET EMPRUNTS POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE
19 LOGEMENTS SIS RUE DU STADE A BLOTZHEIM**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- de valider le plan de financement de l'acquisition en VEFA de de 19 logements (6 PLAI, 8 PLUS, 5 PLS) sis rue du Stade à Blotzheim détaillé ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT

Total Emprunts	2 402 000,00 €	75,5 %
Emprunt CDC PLS Foncier	111 409,00 €	
Emprunt CDC PLS	295 839,00 €	
Emprunt CDC PLAI Foncier	140 650,00 €	
Emprunt CDC PLAI	551 405,00 €	
Emprunt CDC PLUS Foncier	190 653,00 €	
Emprunt CDC PLUS	748 100,00 €	
Emprunt CDC CPLS	166 944,00 €	
Emprunt CDC PhB 2.0	95 000,00 €	
Emprunt Action Logement	102 000,00 €	
Total Subventions	79 700,00 €	2,5 %
Subvention Etat	45 000,00 €	
Subvention SLA	34 700,00 €	

.../...

Fonds Propres**712 400,00 €****22 %****TOTAL****3 194 100,00 €****100 %****CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS**

	Emprunt CDC PLS FONCIER	Emprunt CDC PLS
Montant	111 409,00 €	295 839,00 €
Durée	50 ans	40 ans
Index	Livret A	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 %	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Différé d'amortissement	Néant	Néant
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	Double Révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle SWAP	Indemnité actuarielle SWAP

	Emprunt CDC PLAI FONCIER	Emprunt CDC PLAI
Montant	140 650,00 €	551 405,00 €
Durée	50 ans	40 ans
Index	Livret A	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,40 %	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,40 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Différé d'amortissement	Néant	Néant
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	Double Révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle SWAP	Indemnité actuarielle SWAP

	Emprunt CDC PLUS FONCIER	Emprunt CDC PLUS
Montant	190 653,00 €	748 100,00 €
Durée	50 ans	40 ans
Index	Livret A	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Différé d'amortissement	Néant	Néant
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	Double Révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle SWAP	Indemnité actuarielle SWAP

	Emprunt CDC CPLS	Emprunt CDC PHB 2.0
Montant	166 944,00 €	95 000,00 €
Durée	40 ans	40 ans (20 ans + 20 ans)
Index	Livret A	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Différé d'amortissement	Néant	20 ans
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Amortissement prioritaire
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	Simple Révisabilité (SR)
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle SWAP	Sans indemnité

- d'autoriser le Directeur Général à signer les contrats réglant les conditions des emprunts susmentionnés, les subventions et les demandes de réalisation des fonds ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 14

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112314-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



POINT 14 : CLÔTURES D'OPERATIONS

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver les clôtures d'opérations telles que présentées dans le rapport et l'affectation des fonds propres de la manière suivante :
 - 831 991,58 € au débit du compte 10685 « Réserves sur cessions immobilières » au titre des réhabilitations conformément à l'article L443-13 du CCH.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 15

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112315-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



POINT 15 : PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- de prendre acte des pertes sur créances irrécouvrables, tant par décision de l'Office que par décision de justice, enregistrées entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2023.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 16

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112316-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



**POINT 16 : AUTORISATION DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL : DOSSIER
SCHUH**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'accepter la proposition d'indemnisation formulée par l'entreprise FRANCOIS PINA à hauteur de 800,00 € et d'autoriser le Directeur Général à signer le protocole transactionnel y afférent.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 17

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112317-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



**POINT 17 : COMPLEMENTS DE REMUNERATION 2024 DU PERSONNEL RELEVANT DU
STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- de fixer l'enveloppe budgétaire annuelle 2024 affectée aux compléments de rémunération (RIFSEEP, prime d'été et de fin d'année) du personnel de l'Office relevant de la Fonction Publique Territoriale comme suit :
 - l'enveloppe prévisionnelle maximale du RIFSEEP à **39 000,00 €**,
 - l'enveloppe prévisionnelle maximale des primes d'été et de fin d'année 2024 à **22 000,00 €**,

soit une enveloppe totale de **61 000,00 €**.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

E X T R A I T

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 18

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112318-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



**POINT 18 : REGIME DE DELEGATIONS DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL :
ACTUALISATION**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver l'actualisation du régime de délégations de signature du Directeur Général, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

E X T R A I T

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 29 novembre 2023

Point de l'ordre du jour : 19

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20231129-B29112319-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 0
Quorum : 5



**POINT 19 : CESSION DE LOTS A BATIR DEPENDANT DU LOTISSEMENT « LES ERABLES »
A OTTMARSHEIM**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER,
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), Mme Marie MOSER
(Directrice Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver le prix de vente proposé des 14 lots de terrain à bâtir fixé à 19 000,00 € TTC/are pondéré, selon le tableau présenté, avec une marge de négociation de +/- 5%,
- d'approuver la cession au profit de la SCCV Athis du lot 2 destiné à l'opération d'accession sociale à la propriété au prix de 153 357,00 € TTC, soit 5 820,00 € TTC/are pour une superficie d'environ 26,35 ares,
- d'autoriser le Directeur Général à signer les actes correspondants ainsi que tous ceux qui en seraient la suite ou la conséquence, avec la possibilité de déléguer la signature desdits actes à tout clerc de l'étude de Maître Claude BAUER, notaire à Wittenheim, 23 rue du Périgord.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL